

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants** du Code de l'Éducation
- VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU la délibération de la CFVU n°2024-002 en date du 28 mars 2024** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Licence, Licence professionnelle et Master ;
- VU la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024** portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024** portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;**
- VU les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Tours ;**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) de l'année universitaire 2024-2025 sont composés des personnes désignées ci-après :

Président : Jean-Charles LE BUNETEL

Membres : Daniel ANDRE, Professionnel
Françoise ARNOLD, MCF
Nathalie AVALLONE, MCF
Sylvie AUBERT, PRCE
Vanessa BARRAT, PRCE
Laurent BESSE, MCF
Laurence BOSCHERIE, Professionnelle
Emmanuelle BUGGENHOUDT, PRAG
Mickaël CADOUR, Professionnel et EAST
Delphine CLÉMENCEAU-HINDY, PRCE
Stéphane COCHE-HOLIN, professionnel
Elodie DUPUIT, MCF
Christophe DUPUY, PRAG
Jérôme FONTENEAU, PRCE
Vincent GRIMAUD, PRCE

Jacques INIZAN, Professionnel et EAST
Jean-François LAURENT, Professionnel
Paul LECAT, MCF
Arnaud LOUSTALOT, Professionnel et EAST
Gilles KOLEDA, MCF
David MAILLET, PRCE
Régis MARSON, PRCE
Paula MARTINEZ, MCF
Yann NEAU, PRAG
Nathalie POURPRIX, PRAG
Maryse RIZZA, MCF
Olivier-Michel ROGER, Professionnel
Sophie ROTHÉ, PRCE
Muriel SAJOUX, MCF
Hélène SAUREL, MCF
Séverine SUDRON, PRAG
Nicolas TRAVAUX, PRCE
Maxime VILLOING, Professionnel

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 17 décembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de la formation


Stéphanie CARREZ

